



Document « LA NATURE »

Editorial

Zone d'interface particulièrement menacée, le littoral n'est pas seulement cette bande étroite où chacun peut tirer profit de la mer, la voir, s'y tremper, y naviguer, l'exploiter. Ce ruban a de vastes franges qu'il importe de mettre en valeur, tant vers l'eau que vers le tissu terrestre ; les intérêts touristiques liés à une occupation trop saisonnière ne doivent pas porter atteinte à toutes les autres activités qui, elles aussi, terriennes ou maritimes, sont indispensables. Et l'ensemble de la population nationale a aussi des droits sur ses rivages, et non seulement les collectivités locales ou les colonisateurs touristiques les plus privilégiés. Dans ces deux numéros successifs, nous cherchons à montrer comment se posent, dans la France continentale, les problèmes de l'aménagement du littoral. Dans le premier, nous abordons les questions générales d'aménagement en les illustrant par quelques exemples. Dans le second, nous nous pencherons, à titre d'exemple, sur la côte Ouest — et particulièrement sur la Bretagne — en faisant place successivement à des porte-paroles des diverses activités qui, généralement concurrentes, pourraient être plus souvent compatibles ou même complémentaires et doivent s'intégrer dans le cadre d'un aménagement harmonieux. Nous devons remercier Marie-Madeleine FLAMBARD et Jean-Claude LEFEUVRE qui ont coordonné ces deux numéros, sans se limiter à la région où s'exercent leurs activités personnelles.

R. B.

le littoral : un choix de société

Le littoral et son aménagement présentent un intérêt technique, scientifique, économique, écologique, etc, etc... Ils présentent aussi un intérêt d'un ordre plus élevé encore, non seulement politique ; mais éthique. C'est en ces termes qu'il convient aussi de présenter les choses.

La raison en est simple et connue ; le littoral est un espace mince, convoité, facile à consommer.

La question est élémentaire : notre société aura-t-elle la force morale, la vigueur de résister à ses appétits naturels ? Elle le prouvera — ou non — par ses décisions sur le littoral.

Si elle abandonne son littoral aux voracités économiques aux égoïsmes individuels, aux particularismes communaux, elle aura montré qu'elle est prête à abandonner bien d'autres choses ailleurs où les tensions moindres n'appellent pas avec autant d'évidence des médications radicales.

C'est en cela que notre littoral pose une question de confiance à notre société.

Mais la réponse ne consiste pas dans une conservation absolue et il est important de débusquer les alibis.

Premier point : après un essor économique évident, il serait aberrant de bloquer tout développement industriel et touristique des zones littorales. Il faut que ce développement s'adapte aux sites et aux exigences écologiques de cet espace exceptionnel.

Deuxième point : le littoral, pour sa partie maritime, est un bien public ; il faut par conséquent que ce bien soit accessible au public. Est donc suspecte toute déclaration hostile au développement économique et touristique de la part de ceux qui, du côté terre, jouissent seuls de la mer

et ne souhaitent guère partager cette jouissance. La suspicion doit être élevée au carré, lorsque la déclaration s'accompagne du désir de construire même très légèrement les terres littorales vierges.

Troisième point : le littoral est aussi sous la juridiction des communes. On peut se demander cependant si leur autonomie, dans ce cas tout au moins, ne doit pas s'infléchir quelque peu devant les intérêts extérieurs et supérieurs qu'implique la présence littorale. Le privilège de toucher la mer, place toute commune dans une situation qui l'oblige, plus que partout ailleurs, à composer avec des impératifs qui la dépassent notablement.

La puissance publique est bien loin d'être désarmée devant ces forces antagonistes. Elle vient en outre de se constituer un instrument nouveau : le Conservatoire du Littoral. Elle est en passe de savoir comment traiter de l'utilisation correcte de la mer, avec l'établissement de schémas d'utilisation de la mer qui prolongeront les schémas directeurs d'aménagement de l'urbanisme.

Elle peut jouer sur bien d'autres claviers encore pour organiser, développer avec mesure, sauvegarder avec rigueur, la terre comme les fonds marins, les herbiers, le littoral marin jusqu'à moins de trente mètres de profondeur. Il lui suffit de vouloir.

Cet espace mince est dans ces conditions un très épais dossier national.

A. GIVAUDAN

**Chef du Service de l'Urbanisme - DAFU -
Ministère de l'Équipement**